



**DELIBERATION N° 2023/33**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Autorisation de réalisation d'audit énergétique des bâtiments communaux par le SDEHG

Convocation du : 24 mars 2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 29 mars 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 31 mars 2023.

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 31 mars 2023 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents () : 17

Etaient absents excusés représentés () : 2

Etaient absents excusés non représentés () :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Bernard GENSSLER



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 mars 2023

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour
  - o L'école maternelle Jean Moulin
  - o L'école Claude Nougaro
  - o La mairie
  - o La salle Argyle Lavat
  - o La médiathèque
  - o Le bâtiment des associations, 3 avenue de la gare
  - o Le bâtiment de la Poste
  - o Le bâtiment collectif de logements, 60 avenue de la République
  - o Le bâtiment collectif de logements, 4 rue de la halle
  - o Les bâtiments des bureaux des services techniques, rue du parc
  
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment
  
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 29 mars 2023

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le secrétaire**



**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**



The official seal of the Municipality of Levignac-sur-Save is circular, featuring a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE DE LEVIGNAC SUR SAVE' and '31530 Haute-Garonne'.